

3^{ème} Rallye Sud Morvan
Samedi 02 & dimanche 03 juin 2007

Le Creusot

Epreuve n° 133

Organisé par le Moto Club Racing Mob Creusotin avec la collaboration du Moto Club
Dardon Gueugnon

Adresse du siège social : 16 rue des Anémones, 71200 Le Creusot

Grâce à l'autorisation de :

- Madame la Préfète du Département de Saône et Loire
- Messieurs le Maire du Creusot et des Communes traversées



ENCADREMENT

Directeur de Course	Jean-Jacques GUILLEMOZ
Directeur Adjoint	André COURBON
Commissaires Sportifs	Eric BENEY, Jocelyne GUILLEMOZ
Délégué FFM	Pierre DERRIEN
Responsables des spéciales	Michel MARIELLE Jean Louis STAELENS
Responsables Adjoints des spéciales	Bernard ULICZNY
Responsable des Commissaires Techniques	Alain TOURNIAYRE
Responsable du Chronométrage	Didier DEFEZ
Service de Secours	
Médecins	Dr JP TAUPENOT
Vérifications administratives	RM Creusotin
Classements	Didier DEFEZ
Responsables des Commissaires -6 de Spéciales	Bernard BONY
Organisation	Pascal LEGER, Gilbert Hyppias, Richard Pigeat
Commissaires de route	Les commissaires du RM CREUSOTIN et de la Ligue de Bourgogne Motocycliste
Président du club organisateur	Pascal LEGER

Article 1 : Définition

Le Moto-Club Racing Mob CREUSOTIN en collaboration avec le Moto-Club Dardon-Gueugnon organise les 02 & 03 juin 2007, conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM, du Code Sportif National, aux clauses des Règles Techniques et de Sécurité Rallyes Routiers (RTS), du règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2007 (RCFRR 2007) et du présent règlement particulier, le 3^{ème} Rallye Sud Morvan.

L'épreuve est ouverte aux pilotes détenteurs d'une licence « Internationale » ou « Nationale Compétition » délivrée par la FFM pour l'année en cours ainsi qu'aux pilotes titulaires d'un permis de conduire, sous réserve qu'ils prennent une licence « 1 épreuve » le jour de la manifestation.

Les passagers des Side-Cars devront également être titulaires d'une licence (NCA, NCB, ou 1 épreuve).

Les licences « 1 épreuve » seront délivrées aux vérifications administratives sur présentation d'un certificat médical pour aptitude au sport motocycliste délivré depuis moins d'un an et du permis de conduire. Le paiement de celle-ci se fera par chèque à l'ordre « Racing Mob CREUSOTIN » (50 €uros)

Les classements du Championnat de France seront établis conformément aux articles 4 / 5 et 6 du règlement du championnat de France des Rallyes Routiers 2007. Les concurrents licenciés NCB et « 1 épreuve » feront l'objet d'un classement particulier.

Article 2 : Parcours

L'épreuve comporte un parcours routier de 606 km sur route libre et non gardée, à couvrir de contrôle horaire en contrôle horaire, à la vitesse moyenne de 60 km/heure.

- 1 Etape n° 1 de 386 km
- 2 Etape n° 2 de 220 km

Sur ce parcours, les pilotes sont tenus de respecter strictement les règles de circulation routière et, notamment, pendant la traversée des agglomérations.

Sont prévues Dix épreuves spéciales (6 de jour et 4 de nuit) chronométrées au 1/10 de seconde, représentant environ 12km de routes bénéficiant d'un arrêté d'usage privatif. Le kilométrage total des spéciales chronométrées est de 60 km.

Les pilotes pourront s'engager pour les étapes 1 et 2 uniquement ou pour les 2 étapes s'ils le désirent.

Il est interdit de quitter le parcours imposé par l'organisateur.

Les essais sont interdits, l'avenir du rallye en dépend. Le respect de la vitesse en ville, et des piétons est exigé.

Les reconnaissances de l'itinéraire (spéciales et routier) sont interdites entre 23 heures et 7 h 30 sous peine d'interdiction de départ du pilote conformément à l'article 7 du RCFRR 2007.

Ces passages limités à 6 devront être effectués conformément au code de la route et dans le respect des riverains.

Tous manquements à ces règles simples pourront être constatés par les Officiels ou tout membre de l'organisation, de la Gendarmerie, de la Police, les Elus et les Riverains.

Article 3 : Machines

Les machines admises devront être conformes à l'article 14 du RCFRR. 2007. Elles devront répondre aux normes du Code de la Route français, notamment en matière de niveau sonore, d'éclairage et d'indicateur de changement de direction. Les side-cars et motos anciennes devront être en conformité avec l'annexe « side-car de rallye » et l'annexe « motos anciennes » du RCFRR 2007. Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve soit les **2** étapes. (Article 14 du RCFRR 2007)

Les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

- | | |
|-------------------|---|
| 1 Sport : | Monocylindre (- 200cc 2T ou - 400cc 4T), bicylindre (- 650cc 4T : homologation DRIRE poids minimum 150 Kg) et scooter (à partir de 126cc) |
| 2 Mono : | Autres monocylindres |
| 3 Top Sport : | Autres multicylindres |
| 4 Side-Cars : | Tous types |
| 5 Motos Anciennes | Homologation comprise entre le 01/01/1955 et le 31/12/76
Homologation comprise entre le 31/12/1976 et le 31/12/81 |

Article 4 : Engagements

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante :

⇒ *Monsieur Gilbert HYPPIAS, 32 Rue Gabriel PERI, 71230, Saint VALLIER*

Si nécessaire, des renseignements pourront être demandés à :

▶ **Pascal Léger 06 11 42 05 99** ou **03 85 55 63 31**(téléphone, fax, répondeur)
p.leger@racingmob.com

▶ **Gilbert Hyppias : 03 85 57 11 89** ou **06 19 96 11 85**
g.hyppias@racingmob.com

Les engagements seront acceptés, dans la limite de 130 engagés, jusqu'au vendredi 04 mai 2007 (cachet de la poste faisant foi). Priorité sera accordée au licencié NCA participant au championnat.

Pour être recevable toute demande d'engagement devra être accompagnée de 118 €uros pour la totalité de l'épreuve soit les 2 étapes pour toutes les catégories, ou de 63

€uros pour l'étape de jour .

Un chèque de garantie de 200 €uros, libellé à l'ordre de la FFM, représentant la valeur du transpondeur, sera à établir par chacun des concurrents lors de la demande d'engagement.

Ce chèque de garantie ne sera pas encaissé, sauf en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution du transpondeur à la fin de chaque épreuve. Ce transpondeur reste sous l'entière responsabilité du concurrent jusqu'à sa restitution. (Article 23 du RCFFR 2007)

Les droits d'engagement ne seront encaissés qu'à partir du 25 mai 2007 avec possibilité d'encaissement après l'épreuve sur simple demande au club organisateur.

Les pilotes forfaits ne pourront prétendre au remboursement des droits d'engagement que si l'annonce en est faite à l'organisateur, par lettre recommandée, reçue au moins sept jours avant le départ de l'épreuve.

Tout pilote non engagé à la date limite et souhaitant participer à l'épreuve devra verser un droit d'engagement de 208 €uros pour la totalité de l'épreuve ou de 108 €uros pour l'étape 1.

Les frais de location de 8 €uros des transpondeurs sont compris dans ces frais d'engagements.

L'organisation ne fournira aucune prestation complémentaire qui reste donc à l'initiative et à la charge des concurrents.

La Halle des Sports du Creusot offrira les sanitaires aux concurrents, une buvette sera également implantée à la Halle des Sports.

Article 5 : Programme

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront :

- 1 le vendredi 01 juin 2007, de 15H00 à 22H30 , Halle des Sports du Creusot (vérifications administratives) à côté du PC Course, (vérifications techniques).

ETAPE N°1 : JOUR

- 2 Départ samedi 02 juin 2007 à 11H00 du Creusot, Château de la Verrerie pour le 1^{er} concurrent. Départ dans l'ordre suivant :

1. 20 meilleurs classements du Championnat de France des rallyes Routiers 2006.
2. Les Side-cars
3. Les Sports
4. Les Monos
5. Les Top Sports
6. Les Motos Anciennes

- 3 Trois boucles de jour de 128km chacune avec deux ES chronométrée à chaque boucle.
- 4 L'heure de départ du 1^{er} concurrent de chaque catégorie seront publiées à l'issue des vérification

ETAPE N°2 : NUIT

- 1 Départ samedi 02 juin 2007 à 22H00 : Halle des Sports devant le Parc Fermé dans le même ordre que pour l'étape 1.

Article 6 : Vérifications

- 1 Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure fixée sur leur confirmation d'engagement **d'abord aux vérifications administratives** munis de leurs documents administratifs (Article 12 du RCFRR 2007) **puis aux vérifications techniques** munis de leur équipement, **casque de moins de 5 ans, en bon état et répondant aux normes FIM, Europe / ECE 22/05, Grande Bretagne BSA et B, USA SNELL +2000 ou Japon JIS. T, tenue de cuir, bottes, gants en cuir, protection dorsale** (Article 14 du RTS), ainsi que de leur protection de sol et de leur extincteur (Article 13 du RCFRR 2007)
- 2 En cas de non respect de cet horaire, des pénalités de 15'' par tranche d'heure de retard pourront être infligées (Article 13 du RCFRR 2007).

Les contrôles sonomètre seront systématiquement effectués par les Commissaires Techniques.

Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés. Les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés. Les filtres à huile externes et les bouchons ou écrous qui font partie de circuit de lubrification d'huile doivent être freinés par un fil métallique de sécurité. Tout ce qui comporte de l'huile moteur, de boîte ou de transmission doit être freiné.

Les transpondeurs seront distribués aux pilotes après le contrôle technique (et avant le parc fermé). Ils devront être installés verticalement par les pilotes, sur la fourche de la moto ou au niveau de la roue avant pour les side-cars.

Un contrôle de l'éclairage et des équipements électriques sera effectué au moment de l'entrée au parc fermé à l'issue de la 1^{ème} étape. Ces équipements devront être et rester conformes à l'article 14 du RCFRR 2007. Les supports de projecteurs additionnels doivent présenter toutes les garanties de sécurité.

Article 7 : Déroulement

DEPARTS

Les départs seront donnés comme indiqués à l'article 5 du présent règlement particulier.

Tout pilote ne respectant pas son heure de départ sera sanctionné et sera exclu au-delà de 30 minutes de retard.

ITINERAIRE

Cartes IGN au 1:100 000 n° - 36

L'itinéraire sera fléché suivant l'article 9 du RCFRR 2007.

Un fléché très précis (Road Book) du parcours sera remis sous forme graphique, 8 jours avant l'épreuve suivant l'article 10 du RCFRR 2007.

CONTROLES HORAIRES

La feuille de route remise au départ fera mention de l'emplacement des contrôles horaires (CH) et du temps imparti entre chacun d'entre eux. Chaque concurrent devra pointer au maximum dans les 30 minutes après son heure théorique. Au-delà tout concurrent sera mis hors course.

Les contrôles horaires fonctionnent conformément à l'article 18 du RCFRR 2007.

La feuille de route doit être rendue au dernier contrôle horaire de chaque étape. Toute feuille de route non rendue sera considérée comme perdue suivant l'article 26 du RCFRR 2007.

CONTROLES DE PASSAGES

L'emplacement de ce type de contrôle ne figure pas sur la feuille de route, le concurrent doit simplement présenter sa feuille de route au commissaire pour y porter un cachet de contrôle suivant l'article 19 du RCFRR 2007.

EPREUVES SPECIALES

Le départ des ES est donné aux concurrents de minute en minute.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs spéciales, le classement sera établi sur le programme subsistant.

PARC D'ASSISTANCE

Pour des raisons de sécurité, les concurrents auront la possibilité de réviser leur moto, sans prendre sur leur temps de route.

1. Lors de l'étape n° 1 (Jour) avant la mise en parc fermé de retour au Creusot, Halle des Sports, 15' leur sera accordé.
2. Lors de l'étape n° 2 (Nuit) avant la mise en parc fermé de retour au Creusot, Halle des Sports, 15' leur sera accordé.

En dehors de ces emplacements, la présence de véhicules d'assistance est totalement interdite sur le parcours de nuit.

PARC FERME

Le parc fermé fonctionne conformément aux articles 15 et 26 du RCFRR 2007.

Durant l'épreuve, les machines seront mises en parc fermé : Parking Halle des Sport au Creusot.

- a) Après les vérifications techniques et jusqu'au départ de l'étape n° 1.
- b) Au retour de l'étape n° 1 et jusqu'au départ de l'étape n° 2.
- c) A l'arrivée de l'étape n° 2 et jusqu'à 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

A la fin de l'épreuve, le parc fermé sera définitivement ouvert 60' après l'arrivée du dernier concurrent.

Article 8 : Classement

<i>Classement Général</i>	<i>Par spéciale</i>
<i>Classement Général</i>	<i>1^{ère} Etape</i>
<i>Classement Général Championnat de France</i>	<i>1^{ère} Etape</i>
<i>Classement Général Championnat de France par catégories</i>	<i>1^{ère} Etape : Side-cars, Sport, Monos, Top sport, Motos Anciennes du 01/01/1955 au 31/12/76 et motos anciennes du 31/12/1976 au 31/12/81</i>
<i>Classement Général</i>	<i>Par spéciale</i>
<i>Classement Général</i>	<i>2^{ème} étape</i>
<i>Classement Général Championnat de France</i>	<i>2^{ème} étape</i>
<i>Classement Général Championnat de France par catégories</i>	<i>2^{ème} Etape : Side-cars, Sport, Monos, Top sport, Motos Anciennes du 01/01/1955 au 31/12/76 et motos anciennes du 31/12/1976 au 31/12/81</i>
<i>Classement Général</i>	<i>De l'épreuve</i>

Article 9 : Récompenses

Des coupes et lots seront attribués aux vainqueurs des classements ci-dessous :

Général de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers

Catégories de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers Mono, Sport, Top Sport, Side-cars, Motos Anciennes du 01/01/1955 au 31/12/76 et motos anciennes du 31/12/1976 au 31/12/81

Classement hors Championnat de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers Licenciés NCB ou Licenciés 1 épreuve.

Etape n° 1 (étapes de jour) : les 3 premiers

Féminines de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premières

Article 10 : Officiels

La manifestation sera placée sous le contrôle des officiels suivants :

<i>Directeur de Course</i>	<i>Jean-Jacques GUILLEMOZ</i>
<i>Directeur Adjoint</i>	<i>André COURBON</i>
<i>Commissaires Sportifs</i>	<i>Eric BENEY, Jocelyne GUILLEMOZ</i>
<i>Délégués FFM</i>	
<i>Commissaire technique</i>	<i>Alain TOURNIAYRE</i>
<i>Commissaires de route et de piste</i>	<i>Les commissaires du Racing Mob Creusotin et de la ligue de Bourgogne Motocycliste.</i>

Article 11 : Visa – Assurance

La manifestation, inscrite au calendrier de la FFM a obtenu le visa :

N° :

En date du :

Elle est assurée, conformément à la Législation en vigueur, par la police R.C.
souscrite auprès de

AMV ASSURANCES
33735 BORDEAUX Mérignac Cedex 09

Article 12 : Réclamations – Sanctions

Les sanctions prévues à l'article 22 du RCFRR 2007 sont applicables au cours de
l'épreuve.

Les réclamations éventuelles seront reçues dans les conditions fixées dans l'article 28
du RCFRR 2007.

**Tout point non prévu au présent règlement particulier sera traité
par le collège des commissaires sportifs.**

HORAIRES PREVISIONNELS

Vendredi 01 juin 2007

De 15H00 à 22H30 Vérifications administratives et techniques toutes catégories au Creusot, Halle des Sports

Samedi 02 juin 2007

10h00 précises
la Halle des Sports

Briefing pilotes samedi 02 juin 2007 à 10h00 précise à

1^{ère} ETAPE

11 H 00	Départ 1 ^o concurrent		
12 H 04	Départ du 1 ^{er} concurrent ES1	Poiseuil	1 ^{er} passage
12 H 34	Départ du 1 ^{er} concurrent ES2	Aigrefeuille	1 ^{er}
passage			
13 H 50	Départ du 1 ^{er} concurrent ES3	Poiseuil	2 ^{ème} passage
14 H 14	Départ du 1 ^{er} concurrent ES4	Aigrefeuille	2 ^{ème}
passage			
15 H 24	Départ du 1 ^{er} concurrent ES5	Poiseuil	3 ^{ème} passage
16 H 20	Départ du 1 ^{er} concurrent ES6	Aigrefeuille	3 ^{ème}
passage			
16 H 41	Arrivée du 1 ^{er} concurrent au Creusot, Halle des Sports		
	Assistance, 1H30, mise en parc fermé		

2^{ème} ETAPE

22 H 00	Départ du 1 ^{er} concurrent		
23 H 04	Départ du 1 ^{er} concurrent ES7	Poiseuil	4 ^{ème} passage
23 H 34	Départ du 1 ^{er} concurrent ES8	Aigrefeuille	4 ^{ème}
passage			
00 H 50	Départ du 1 ^{er} concurrent ES9	Poiseuil	5 ^{ème} passage
01 H 14	Départ du 1 ^{er} concurrent ES10	Aigrefeuille	5 ^{ème}
passage			

Dimanche 03 juin 2007

02 H 07
en parc fermé
10 H 00
11 H 30

Arrivée du 1^{er} concurrent au Creusot(Halle des Sport)

Mise

Affichage des résultats

Remise des Prix. Château de la Verrerie

FFM

Visa Club

Visa Ligue

Visa

